

Toute suggestion sera reçue avec plaisir par M. le docteur Daigneault, M.P.P., Acton Vale ; M. F. X. Dupuis, M.P.P., Montréal, et M. le docteur Bissonnette, M.P.P., St-Esprit.

Dans la division électorale No 5, six médecins ! ont élu M. le docteur Pominville gouverneur de notre chambre médicale, il existe cependant 48 médecins dans cette division !

Dites donc, mon cher docteur, au grand congrès de Québec qu'avez-vous fait de nos intérêts professionnels ?

— Mon cher confrère, dans un prochain article nous répondrons à votre question.

M. Monod, docteur en médecine de la Faculté de Paris, et M. Albano, docteur en médecine de la Faculté de Naples, viennent d'être autorisés par le Bureau des Gouverneurs à exercer leur profession dans la province de Québec.

Le 10 du mois dernier, M. le docteur Baril, député de la "division médicale" No 12, convoquait une assemblée de ses électeurs pour soumettre à leur haute considération les nombreuses réformes à opérer dans la refonte de notre constitution. M. le gouverneur d'Hochelega vient de tracer la voie dans laquelle doivent marcher ceux qui, fidèles à leur mandat, désirent connaître l'opinion de tous, afin de travailler dans l'intérêt général des membres de la profession.

Madame X... annonce et pratique "sans licence" l'art obstétrical dans la ville de Montréal. M. P..., occupant une belle position sociale, requiert pour sa femme les soins de Madame X... L'accouchement est fait aussi mal que possible. Huit jours après deux chirurgiens anglais sont appelés à voir la malade très souffrante, on fait un curettage de l'utérus, on enlève des cotylédons placentaires infectes, on présente une note de \$125.00 et trois semaines après la malade meurt. Le malheureux père se console avec un orphelin.

Voilà comment la société est protégée contre les charlatans !